Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 19

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 19

Si l'on plaidait les circonstances atténuantes pour M. Chaudet...

C'était un bon automobiliste du dimanche, dirait son avocat. A 60 km. à l'heure, il dépassait avec sûreté les chars à banc et les bossettes qu'il trouvait sur sa route. Un jour, inaugurant l'autoroute, tout à l'ivresse neuve du 140 km./h., il fit pour dépasser les gestes habituels ; perdant alors la maîtrise de... etc.

Les témoins, les observateurs des deux dernières sessions fédérales, ont vu très exactement la même manœuvre de parlementarisme du dimanche réussir une fois, échouer la seconde.
Avant l'été, M. Chaudet acceptant que la commission Furgler se mette au travail, fait le point. Il parle deux heures. Il dit vouloir prendre ses responsabilités. Il tient ferme le pupitre comme un gouvernail. Ses amis l'applaudissent. La claque est nourrie. Les tribunes sont impressionnées. Les journalistes amis sont contents. Le lendemain, en lettres grasses, sur cinq colonnes, on peut lire que M. Chaudet a parlé le langage d'un homme d'Etat.
Cette session : discours, ses amis radicaux romands applaudiront à nouveau ; le Conseil national, qui a entre les mains une documentation quasi-scientifique, reste froid ; un seul journaliste essaie encore de faire mousser cette démonstration. Il n'y a plus d'homme d'Etat.

Où M. Chaudet a-t-il donc appris à conduire les affaires de l'Etat ? Il faut connaître la docilité des majorités du Grand Conseil vaudois pour comprendre à quel point un conseiller d'Etat de cette majorité jouait (joue encore) devant un public facile et acquis d'avance. Ce n'est pas les meilleures conditions pour apprendre son métier. A Berne, le tabou de la Défense nationale offrait la même majorité docile.
Malheureusement, l'armement est un des secteurs où l'évolution de la technique, en raison de la concurrence militaire internationale, est la plus accélérée. Deux fois la vitesse du son. A cette allure, qui se chiffre en millions autant qu'en kilomètres, une erreur est vite fatale.
Ainsi furent confrontés le style de fermeté à la bonne franquette — laissons faire les chefs de service — avec les performances d'une machine qui traverse la Suisse en quelques minutes. On se souvient de cette photographie où le contraste était presque comiquement saisissable. On voyait M. Chaudet aux commandes du « Mirage », au sol. Et voilà que la machine est partie toute seule.
Ainsi plaidait l'avocat. Et il finit par nous convaincre que les circonstances atténuantes pour M. Chaudet étaient autant de circonstances aggravantes pour notre régime politique.

Ce régime, on connaît ses faiblesses. Elles ont été diagnostiquées depuis longtemps. Etroitesse du recrutement du personnel politique ; méthode de discussion où le verbalisme, l'aplomb des phrases l'emporte sur l'analyse des faits ; empirisme ; absence de prévisions.
Ce diagnostic, le plus souvent on le retrouve sous la plume d'hommes d'affaires, d'industriels, confrontés directement avec des méthodes d'efficacité (ils s'accommodent d'ailleurs fort bien d'un Parlement qui, dans sa faiblesse, n'est pas un gêneur) ou d'universitaires qui connaissent les exigences nouvelles d'un travail scientifique, ou de journalistes qui voient fonctionner d'assez près la machine.
M. Chaudet est un produit de ce régime. Il est ce que l'a fait la société politique qui l'a choisi pour magistrat. Ni meilleur, ni pire.
Comment transformer ce style politique dépassé. Dans ce numéro, nous discutons les suggestions techniques de la commission Furgler. En éditorial, nous aimerions insister sur un seul point.

Il est habituel de faire remarquer que les problèmes sociaux sont devenus si complexes que seuls des spécialistes, ou des technocrates, ou des professionnels peuvent les résoudre. Dans tous les domaines, l'amateurisme est périmé, dit-on. Seulement, en politique, cette simple phrase est une condamnation de la démocratie. On prévoit, certes, de flanquer les magistrats d'experts et de technocrates, d'en donner aussi aux parlementaires ; mais les citoyens ? D'autres spécialistes se chargeront de les éclairer ; des spécialistes qui connaîtront la technique de la vulgarisation ; ils feront des tracts électoraux ou des articles simples comme des bandes dessinées. On multipliera les bureaux Farner. La « boulie » sera mâchée.
L'autre solution serait de former un public le plus large possible capable de comprendre, de discuter, de juger les problèmes politiques et économiques actuels, sinon dans leurs détails techniques, du moins dans leurs nuances ; de créer un public politiquement exigeant.

Belle intention. Mais comment instruire mieux qu'aujourd'hui ces citoyens ? On répond, en général, que les moyens ne font pas défaut. A l'école d'éduquer ! Créons des prix d'instruction civique ! Que la presse fasse son travail ! Et les partis, à quoi servent-ils ?
Tout cela est juste, à la réserve près que les expériences montrent que ces moyens-là ont atteint aujourd'hui leurs limites. On ne peut s'en contenter.
Il serait nécessaire, en plus, de donner aux citoyens qui ont le goût de la chose publique ou qui désirent prendre des responsabilités politiques la possibilité de compléter leur formation. Utopie ? Cela se fait dans d'autres domaines. Tous les ans, durant trois semaines, nous sommes censés parfaire notre formation militaire.
Les grandes industries, qui ont des problèmes de formation de leurs cadres, semblables à ceux qui se posent au pays, ont su trouver des solutions, créer des séminaires, des cours de perfectionnement.
Il ne saurait être question, bien sûr, de prévoir je ne sais quel endoctrinement officiel. Mais il est difficile aujourd'hui d'avoir une formation politique sans connaître d'assez près quatre à cinq domaines de notre vie nationale. Or ces connaissances, on ne peut pas les acquérir simplement en suivant des forums et des conférences et en lisant son journal du matin.
Les conditions nécessaires sont :
— que cette formation soit organisée, qu'elle soit de qualité scientifique ;
— que ceux qui en bénéficient soient à cette fin temporairement libérés de leur travail habituel et rémunérés.
Le XXe siècle revendique de nouveaux droits : droit à l'instruction, droit au perfectionnement professionnel ; il faudrait ajouter : droit à la formation politique. Nous retrouvons ici une thèse qui nous est chère. La diminution des heures de travail ne doit pas être convertie uniquement en loisirs-évasion-vacances, mais aussi en congés de formation politique, syndicale, sociale, afin que nos institutions puissent compter sur des cadres, qui soient à la fois « des amateurs » et des hommes compétents.

Quel rapport avec les « Mirage » ? C'est que le problème contre lequel a buté M. Chaudet, n'est qu'un échantillon de tous les problèmes, pas uniquement militaires, que nous avons à résoudre. Inévitablement, notre société sera plus complexe, plus hautement technique, quel que soit son régime.
La preuve est faite que l'amateurisme de village a vécu.
Alors, ou bien nous songeons à former des cadres politiques, ou bien nous tombons dans la technocratie contrôlée par l'expertocratie.

Bi-mensuel romand
No 19 1er octobre 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le No 20 sortira de presse le jeudi 15 octobre 1964